

Infomed – le dossier patient partagé valaisan

Après une phase test effectuée cet hiver avec 10 médecins pilotes, le projet Infomed démarre par sa première phase, l'accès aux documents de l'Hôpital du Valais.

L'objectif d'Infomed est de faciliter l'accès aux données médicales pour améliorer la qualité des soins en créant un dossier patient partagé ou dossier électronique du patient. Le projet s'inscrit directement dans la stratégie cybersanté de la Confédération qui prévoit que chaque personne résidant en Suisse pourra permettre aux prestataires de soins de son choix d'accéder par voie électronique aux documents utiles pour leur prise en charge.

Concrètement le projet Infomed, entièrement financé par l'Etat du Valais, prévoit 6 étapes de mise en œuvre :

- 1) Accès aux documents de l'Hôpital du Valais (lettres de sortie, rapports de radiologie, consultation, laboratoire, etc.) par les médecins en cabinet. Seuls les destinataires des documents peuvent les consulter.
- 2) Accès aux documents des médecins, des instituts de radiologie et laboratoires, ainsi qu'aux autres institutions (Clinique romande de réadaptation, Hôpital Riviera-Chablais).
- 3) Création du véritable dossier patient partagé où les médecins, avec l'accord du patient, peuvent accéder aux documents médicaux même s'ils n'ont pas été nommés destinataires de ceux-ci.
- 4) Intégration des pharmaciens d'officine. Les pharmaciens pourront, avec l'accord du patient, consulter les avis de sortie hospitaliers et mettront à disposition le dossier médicaments.
- 5) Intégration des autres acteurs de la santé : soins à domicile, EMS, physiothérapeutes.
- 6) Accès au dossier par le patient. Non seulement les patients pourront gérer finement les droits d'accès à leur dossier, mais ils pourront également consulter celui-ci et importer des documents comme les directives anticipées ou une carte de donneur d'organes.

Le principe d'Infomed est de permettre d'échanger les données médicales utiles pour la prise en charge des patients. Il ne s'agit dès lors pas de se substituer aux dossiers médicaux des institutions ou des cabinets mais de fédérer certaines informations. Les documents pertinents sont envoyés électroniquement à la plateforme et rendus ainsi accessibles aux prestataires de soins concernés.

Situation actuelle et prochaines étapes

La phase 1 du projet a démarré officiellement au mois de mars 2014 pour les médecins du Valais romand. Depuis août 2014, 65 médecins praticiens participent à Infomed et peuvent ainsi consulter les quelques 8000 documents relatifs à leurs patients émis par l'Hôpital du Valais à leur attention.

Les médecins du Haut-Valais pourront également bénéficier de cette plateforme dès l'automne 2014 lorsque le visa électronique, condition nécessaire pour s'assurer de la validité d'un document, sera finalisé au Spitalzentrum Oberwallis.

Enfin le projet Infomed a obtenu en automne 2013 le label « Interrégional » d'eHealth Suisse qui atteste le respect des recommandations émises par la stratégie cybersanté de la Confédération. Après Genève, Infomed est le deuxième projet à obtenir la plus haute distinction en la matière.

Dr A. Gnaegi, chef de projet



Confidentialité et sécurité

De part la nature sensible des données gérées par Infomed, les règles de l'art en matière de sécurité informatique sont appliquées. Les données sont stockées sur des serveurs redondants conformément à la législation cantonale et fédérale. L'authentification des médecins s'effectue grâce à la carte à puce délivrée par la FMH. Peu avant la phase test un audit de sécurité a été réalisé par une société informatique spécialisée dans ce domaine. Les auditeurs n'ont pas pu accéder à des données interdites et ont confirmé que la configuration et l'architecture technique sont conformes aux recommandations usuelles.

L'accord du patient au partage de son dossier médical est un principe fondamental d'Infomed. Dès la phase 3, soit le véritable dossier patient partagé, le patient devra donner son accord à la création de son dossier électronique et déterminera qui pourra avoir accès à celui-ci.